



CIC LA CIOTAT PARK

CENTRE CCIAL CIOTAT PARK 361 AVENUE EMILE BODIN 13600 LA CIOTAT
☎ 04 96 18 90 98 FAX 04 42 32 58 12 ✉ 18395@cic.fr BIC : CMCIFRPP



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC LA CIOTAT PARK, CENTRE CCIAL CIOTAT PARK 361 AVENUE EMILE BODIN 13600 LA CIOTAT déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mr ETIENNE PRAX, représentant de la société 1 UP SHOW S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe BAT A 12 TRAVERSE DU SIPHON 13012 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
INSERT COIN	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 octobre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC LA CIOTAT PARK, CENTRE CCIAL CIOTAT PARK 361 AVENUE EMILE BODIN 13600 LA CIOTAT déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mr ETIENNE PRAX, représentant de la société 1 UP SHOW S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe BAT A 12 TRAVERSE DU SIPHON 13012 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
INSERT COIN	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

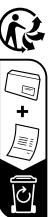
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 octobre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC LA CIOTAT PARK, CENTRE CCIAL CIOTAT PARK 361 AVENUE EMILE BODIN 13600 LA CIOTAT déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mr ETIENNE PRAX, représentant de la société 1 UP SHOW S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe BAT A 12 TRAVERSE DU SIPHON 13012 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
INSERT COIN	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 octobre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

